

## FLASH SPECIAL PROMONDO: LA CONDAMNATION!

Vous êtes excédés par les lettres vous annonçant des gains mirifiques que l'on ne gagne jamais ?

Comment s'y retrouver dans cette jungle avec les noms commerciaux multiples ?

La société PROMONDO n'a pas goûté la liste noire des marques de Vente par Correspondance diffusée par l'UFC QUE CHOISIR de QUIMPER. Nous publions ci-dessous la liste noire en question !

### liste noire des marques à éviter

Elle a donc fait un procès pour faire stopper cette contre publicité...

### Perdu en cour d'Appel !!!

Nous publions l'arrêt qui montre bien la situation.

### PROMONDO : Un arrêt exemplaire

Il n'est pas inutile de rappeler que cette société a succédé à France Direct Service qui procédait de la même façon !

L'arrêt de la Cour d'Appel n'a pas plu !

La société s'est pourvue en Cour de Cassation.

### Perdu en Cour de Cassation !!!!

La cour a estimé que l'UFC QUE CHOISIR de QIMPER avait raison. Nous publions l'arrêt:

### Promondo : L'arrêt de la cour de cassation

A noter que la liste noire est maintenant éditée par [le Réseau Anti-Arnaques](#). Vous trouverez dans les rubriques [inepties](#) et [insolites](#) la preuve de son activité !

Copyright © UFC Que Choisir Nancy – 2009

Responsable Juridique : Guy Grandgirard

Journaliste, Rédacteur en Chef, Responsable Photos: Dominique Galland

[Le site de l'UFC NANCY](#) ainsi que [son site de combat](#).

CONTACT : [contact@ufcnancy.fr](mailto:contact@ufcnancy.fr)



UFC QUE CHOISIR  
NANCY & environs

